

Lundi 9 mars 2020

SNES-INFO-Épidémie Coronavirus -10

Interdiction des rassemblements de plus de 1.000 personnes

Chère adhérente, cher adhérent,

Je vous informe que le Ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé hier soir, à l'issue du Conseil de défense consacré au suivi de la crise du virus Covid-19 au Palais de l'Élysée, que les rassemblements de plus de 1 000 personnes sur le territoire français sont interdits. « Les préfets et les ministères feront remonter une liste d'événements considérés comme utiles à la vie de la Nation. Les manifestations en feront partie, tout comme les concours ou le recours aux transports en commun », a précisé le ministre.

Nous vous ferons parvenir l'arrêté relatif à cette mesure dès qu'il sera publié au Journal Officiel.

A la demande de certains d'entre vous, nous regardons précisément les modalités de mise en oeuvre des mesures de chômage partiel. Le ministère de l'économie, Bruno Lemaire, a d'ailleurs annoncé sur France Inter ce matin que la procédure qui prend habituellement une quinzaine de jours allait être accélérée pour être ramenée à deux jours. Nous revenons très vite vers vous sur ce point.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition.

Veuillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général

DOSSIER RESSOURCES
site SNES

SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet email a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

SNES 48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR